Après le manifeste de Colombie

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION DES DETTES DE LA CHAMBRE

M. Dariac, président de la sous-commission des dettes de la Chambre, vient d'adresser une lettre à M. Murray-Butler, dans laquelle il dit combien vive a été son émotion à la lecture du manifeste de Colombia.

Protestant qu'en matières de dettes interalliées, l'égoïsme d'un seul pourrait être le suicide de tous, le député de l'Orne montre combien le règlement proposé apparaît à la France comme différent de ce qu'elle avait pu espérer, et de ce qui est juste et raisonnable. On ne comprendrait pas qu'après le rétablissement de la paix d'une façon durable, les douleurs de la guerre persistent sous forme de contribution fiscale des peuples ruinés par le cataclysme mondial aux Etats-Unis, jouissant d'une incroyable prospérité.

Une nouvelle réunion des débiteurs de l'Amérique, qui sont aussi ses amis, est donc indispensable pour un nouvel examen de la question.

M. Dariac note d'ailleurs qu'il n'est nullement question pour la France, de rancune ni de haine envers les Etats-Unis. L'argent ne rompra pas la chaîne des traditions, qui va de Lafayette à Pershing.

QU'EST DEVENUE CETTE FILLETTE ?

Le parquet de Reims fait activement rechercher une fillette de 14 ans, nommée Hélène Cottart, habitant Epernay, disparue dans des circonstances étranges.

Le 28 décembre dernier, se rendant au bal à Magenta avec une camarade, elle était accostée par deux individus qui l'entraînèrent en la frappant. Le lendemain, la fillette était retrouvée seule dans une grange abandonnée et paraissait terrorisée. Elle fut ramenée chez ses parents, mais le 30 décembre, elle disparaissait mystérieusement en laissant une lettre dans laquelle elle disait qu'elle allait se jeter dans la Marne.

Quelques jours après, on la voyait errer en forêt de Germaine, se dirigeant vers Reims. Depuis lors, toute trace a été perdue de cette fillette, qui paraît plus que son âge et est élégamment vêtue.

LE REMETTRONS-NOUS ENTRE LES MAINS DE MUSSOLINI SON ENNEMI ?

Sur plainte du gouvernement italien, la Sûreté a arrêté, à Toulon, un ancien officier aviateur italien, nommé Patroni, condamné par défaut en Italie à trois ans de prison pour faillite.

Patroni, chargé après la guerre de liquider des stocks, n'avait pas réussi dans son entreprise et avait dû déposer son bilan, se disant victime des fascistes. Réfugié à Toulon, il était employé dans un grand garage, où il donnait toute satisfaction.

Connu comme un ardent antifasciste, il craint, si le gouvernement français autorise son extradition, d'être victime de ses ennemis politiques en Italie. La Ligue des Droits de l'Homme intervient dans cette affaire qui cause une certaine émotion parmi les réfugiés italiens de la Côte d'Azur.

ENCORE UNE BIJOUTERIE CAMBRIOLÉE

L'autre nuit, une bijouterie appartenant à M. Marcel Labely, située place de la République à Villeneuve-le-Roi, a été cambriolée. Des inconnus qui avaient réussi à pénétrer dans le couloir de l'immeuble, ont pratiqué à l'aide d'une mèche, une ouverture dans la porte communiquant avec le magasin et ont dérobé une quantité importante de bijoux et de montres placés dans la vitrine.

M. Labely qui n'habite pas l'immeuble a été prévenu hier matin par des voisins qui, en descendant de leur appartement, se sont aperçus de l'effraction.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

UNION DES AMICALES LAIQUES DU NORD

On nous communique que : « Le Comité de l'Union, appelé à se prononcer sur la délibération qui suit, a décidé au cours de sa dernière réunion, que dorénavant, toutes les demandes d'admission au sein de l'Union, seront soumises à son examen et que la partie de ladite délibération visant la Pas-de-Calais ne deviendra exécutoire autant qu'aucune déclaration de Fédération départementale n'aura été faite à la Préfecture de ce département.

Sous le bénéfice de ces décisions, la délibération suivante a été prise à l'unanimité :

« Le Comité de l'Union, en conformité de la décision du Congrès des 6 et 7 novembre 1926 élargissant l'interprétation de l'article 1er de ses statuts, fait appel à l'adhésion à l'Union départementale de tous les groupements postscolaires, deniers, patronages ou autres, n'ayant aucun caractère politique. »

Conformément à sa délibération du 21 février 1926 et comme suite au désir exprimé par les Amicales du Pas-de-Calais, notamment d'Avion, de Saint-Omer et autres communes, le Comité confirme sa volonté d'union avec les amicalistes de ce département, décide d'y étendre son action et de réaliser l'union des Amicales laïques du Nord et du Pas-de-Calais. »

L'emprunt départemental du Nord

Le succès, dès maintenant acquis, de l'emprunt de la reconstitution du Nord dévasté par la guerre, s'explique par les précieux avantages, matériels et moraux, d'intérêt particulier et général, qu'il assure.

Il se présente à un taux élevé, avec la double garantie du riche département du Nord et de l'Etat. C'est donc, pour les souscripteurs, un placement exceptionnel et de tout repos.

Son rendement est d'autant plus appréciable que nous sommes dans une période de baisse du taux de l'intérêt. L'escompte de la Banque de France vient d'être ramené de 7 1/2 à 6 1/2 %.

Les Bons de la Défense Nationale ont également subi une diminution.

L'emprunt actuel du département du Nord est donc une occasion à saisir, peut-être unique et qui vraisemblablement ne se représentera plus dans un avenir à prévoir en ce moment.

Il faut savoir en profiter.

LE RESPECT DES CONTRATS ENTRE COMMERÇANTS

L'Union des Syndicats de l'Alimentation en gros de France vient de prendre la délibération suivante :

« Considérant que le respect des contrats intervenus entre des commerçants est une nécessité à la fois morale et économique, que les changements survenus dans l'état du marché si imprévus et si importants qu'ils puissent être, ne sauraient autoriser un contractant à se soustraire à des obligations commerciales librement souscrites.

« Fait confiance à la loyauté des clients, de ses adhérents, pour remplir intégralement leurs engagements comme ses adhérents les ont eux-mêmes tenus en d'autres circonstances quelque sacrifice que cela ait entraîné pour eux ; convaincu qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à la voie judiciaire pour assurer le respect des contrats ».

A. Merchandier LILLE 41 Rue A. Pierre A. Paul. TSF

Pourquoi fixer votre choix sur un Poste « ETMA » monté ou en pièces détachées ? Parce que ce sont les seuls qui vous donnent le maximum de satisfactions avec le minimum de dépenses.

Hauts-Parleurs, Accus Nord, Matériel Pival, etc. et tous accessoires pour T.S.F.

Catalogue et Notice : 6 fr. 75.

Le feu au tissage Pruvost à La Madeleine

LA PROMPTITUDE DES SECOURS DE LA POLICE ET DES POMPIERS A ÉVITÉ UN IMPORTANT DÉSASTRE

Hier vendredi, vers 19 h. 30, un court-circuit a provoqué un incendie dans les importants établissements de tissage de la firme Pruvost, dont les vastes ateliers sont établis rue Kléber, 79 et 81, à La Madeleine-lez-Lille.

L'alarme fut donnée par quelques ouvriers qui était encore au travail. Bien inspirée, pendant que le personnel s'occupait de parer aux secours d'urgence, la direction prévenait téléphoniquement M. Dumont, commissaire de police, qui avertissait à son tour M. Foucart, lieutenant, commandant les sapeurs-pompiers.

La police, une fois alertée, fut aussitôt sur les lieux au grand complet. Avec une promptitude, digne des plus grands éloges, peu de temps après, le lieutenant Foucart et ses hommes avaient mis en batterie. Le feu menaçait de faire rage et déjà l'on prévoyait un nouveau sinistre.

Mais les efforts conjugués et conduits intelligemment de la police et des pompiers purent, après vingt minutes de laborieux et énergique dévouement, se rendre maîtres du fléau et l'usine était sauvée de la destruction. Il faut rendre hommage à la part prise par le personnel de la Maison Pruvost qui y contribua hautement.

D'après les premières constatations, les dégâts s'élèveraient de 15.000 à 20.000 fr. Les conséquences ne seront pas désastreuses pour les ouvriers et ouvrières au nombre de plus de cent cinquante et dont aucun ne devra chômer. Ajoutons également qu'aucun accident de personne n'est à signaler.

Nous avons remarqué sur les lieux, la présence de MM. Vaneufville, adjoint, et présence de MM. Vaneufville, adjoint aux Finances; Loucke, Fernand Rousseaux, conseillers municipaux.

La question des incendies si souvent débattue avec le plus vif intérêt par l'Administration Municipale de La Madeleine, démontre par les conséquences heureuses de cette information l'utilité de la cohésion de la police et des sapeurs-pompiers. Les résultats obtenus hier par les deux services sont la preuve qu'il y a une étude favorable à faire en ce sens, dans l'intérêt public. Nous pouvons affirmer qu'elle sera examinée avec diligence comme seront félicités par tous, MM. le commissaire Dumont, le lieutenant Foucart et leurs fidèles collaborateurs.

UN SEPTUAGÉNAIRE ÉCRASÉ PAR UNE VOITURE A LOOS

Jeudi vers 18 heures, M. Peragallo, âgé de 70 ans, retraité, domicilié à Loos, rue de Béthune, 170, a été renversé par une voiture hippomobile en traversant la Grand'Route de Béthune, face à la Poste.

Le conducteur a arrêté immédiatement sa voiture et après avoir constaté que M. Peragallo paraissait blessé assez sérieusement, s'est empressé de remonter dans son véhicule et de s'enfuir vivement, sans s'inquiéter davantage de sa victime qui fut relevée quelques minutes plus tard par des passants.

Un docteur, appelé en toute hâte a déclaré que M. Peragallo était atteint de fracture de la jambe. Il porte en outre une légère blessure à la tête.

M. Picot, commissaire de police, a ouvert une enquête pour retrouver l'auteur de l'accident.

GRAVE ACCIDENT AU MOULIN-DES-ROSATI A ARRAS

M. J. Laforest, 41 ans, journalier au Moulin-des Rosati, demeurant Cité Clémenceau à Saint-Laurent-Blangy, a fait une chute malencontreuse sur la trémie de la transporteuse. Relevé par des ouvriers, Laforest fut soigné par un docteur qui a relevé une fracture de la septième côte droite, et lui a prescrit un repos d'un mois.

GRAVE ACCIDENT CAUSÉ PAR UN ÉBOULEMENT A BRUAY-EN-ARTOIS

Un aide-mineur du puits n. 3 ter, Joseph Jagodzinski, 34 ans, demeurant à Bruay, rue d'Oran, 6, était occupé à l'abatage du charbon lorsqu'un pan de terres friables de 0 m. 60 sur 0 m. 70 environ se détacha d'une hauteur de 1 m. 60 et vint atteindre l'ouvrier ; celui-ci fut gravement blessé ; on constate, après l'avoir remonté du puits, qu'il avait la jambe gauche fracturée au col du fémur, portait en outre de multiples contusions, ainsi qu'une plaie à l'abdomen ; le docteur Hernu vint lui donner ses soins ; il a prescrit au blessé un repos d'au moins six mois.

Achetez chaque Dimanche pour exécuter facilement chez vous tous les métiers SYSTEME D

COUR D'APPEL DE DOUAI

ESCROQUERIES A CALAIS

Le sieur Macaire, qui se prénomme Félix, était jaloux, sans doute, de la popularité de Robert, son célèbre homonyme, le fameux héros de l'« Auberge des Adrets ». Et il s'efforçait de marcher sur ses traces.

Par malheur, Félix est un coquin de moindre envergure et sa carrière se vit interrompue à ses débuts.

Félix Macaire, en théorie, professait l'assurance, mais en fait il pratiquait l'escroquerie dans la région calaisienne. Une demoiselle Gourgeon ayant eu besoin d'emprunter de l'argent, se vit, par lui, escroquer 200 francs, au nom d'un « Omnium Banque » imaginaire.

Une autre personne de l'endroit, Mme Lefèvre, qui désirait faire construire une petite maison, crut s'adresser réellement au représentant d'une Société honorable et confia à Macaire, 3.400 francs qu'elle ne revit ni en briques, ni en argent.

Enfin, troisième victime, M. Deguine, dans des conditions semblables, fut refait par l'aigrefin d'une somme de 4.700 francs. Cependant plus heureux, que les autres, il réussit à récupérer 2000 francs.

Ce résultat, évidemment ne le grise point et il s'empressa d'ajouter sa plainte aux deux premières.

La triple aventure eut son épilogue devant le Tribunal correctionnel de Boulogne.

Le Macaire au petit pied y fut condamné à 6 mois de prison et au remboursement des billets bleus escroqués.

Félix Macaire fit appel du jugement. Mal lui en prit, car la Cour, hier, a confirmé la décision des premiers juges en ajoutant cette clause dans l'arrêt : que la contrainte par corps jouera en faveur de la Partie Civile.

R. J.

LA COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

En juin 1921, M. Louis Brodel avait prêté verbalement, à la dame Dupont, tonnelière à Saint-André, une somme de 4.300 francs.

En 1925, M. Brodel, ayant épuisé sans résultat tous moyens amiables auprès de la dame Dupont, se vit contraint de l'assigner devant le Tribunal de Commerce de Lille.

La dame Dupont, par l'organe de Me Brakers d'Hugo, demandait que soient déduits, de la dette contractée, des honoraires qu'elle prétendait avoir payé en trop.

Me Mouy, pour M. Brodel, soulevait l'incompétence du tribunal de commerce. Ce dernier se déclara compétent et renvoya l'affaire devant expert.

La deuxième Chambre civile de la Cour d'Appel de Douai, par arrêt du 30 décembre 1926, vient de réformer le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, qu'elle a déclaré incompétent et a condamné la veuve Dupont à payer à Brodel la somme de 4.414 fr. 66 pour solde du prêt qui lui a été consenti, avec les intérêts judiciaires à partir du 23 janvier 1926.

La veuve Dupont est en outre condamnée à tous les dépens de 1re instance et d'appel.

DERNIÈRE HEURE

La session parlementaire de 1927 sera ouverte mardi prochain

LES DEUX ASSEMBLÉES PROCÉDERONT D'ABORD AU RENOUVELLEMENT DE LEUR BUREAU. L'ÉLECTION A LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE DONNE LIEU A DES COMPÉTITIONS.

La session parlementaire ordinaire de 1927 s'ouvrira de plein droit le onze courant, second mardi de janvier, au surlendemain des élections sénatoriales.

Au Palais-Bourbon comme au Luxembourg, la séance de rentrée sera présidée par le doyen d'âge et dans les deux assemblées, il sera procédé à la nomination du bureau définitif qui restera en fonctions toute l'année.

A la Chambre des députés, l'élection au fauteuil présidentiel donnera lieu à de nombreuses compétitions. On considère en effet comme certaine, dit l'agence Havas, la nomination comme sénateur de la Vienne de M. Raoul Péret, président sortant, en sorte qu'il y aura lieu à pourvoir à son remplacement dès l'ouverture de la session.

DEUX TENDANCES

Certains considèrent que l'élection au fauteuil présidentiel ne doit pas donner lieu à une manifestation et que leurs suffrages doivent aller à celui de leurs collègues qui a déjà donné des preuves de son autorité au fauteuil et de sa technicité, sans s'occuper du parti auquel il appartient.

D'autres estiment, au contraire, qu'ils ne peuvent se désintéresser de la nuance de leur candidat à la présidence de la Chambre.

LES CANDIDATS AU FAUTEUIL PRÉSIDENTIEL DE LA CHAMBRE

Dans ces conditions, il est bien difficile de faire dès à présent des pronostics, ajoute l'Agence Havas. Il est très vraisemblable que si les partisans de la première thèse se trouvaient être les plus nombreux, Ferdinand BOUISSON, premier vice-président sortant serait élu.

Se présenteront également, au moins au premier tour, les trois collègues de Bouisson à la vice-présidence : MM. Bouyssou, radical-socialiste, Frédéric Brunet, républicain socialiste et Bouilloux-Lafont, de la gauche radicale.

Il semble que si l'élection devait donner lieu à une bataille politique, les chances de M. Bouyssou pourraient devenir plus grandes que celle de BOUISSON.

Mais il faut tenir compte aussi des autres candidatures éventuelles, celle de M. Franklin-Bouillon, radical-socialiste, sera-t-elle posée ? On ne sait encore. De même, on prête à M. Maginot l'intention de se présenter au dernier moment.

On pousserait également plusieurs membres du centre, comme M. Maurice Colrat et M. Le Trocquer à poser leur candidature.

Enfin, n'avait-on pas fait courir le bruit qu'un membre du Gouvernement, soit M. Georges Leygues, soit M. Herriot, pourrait en fin de compte, solliciter les suffrages des députés pour la présidence de la Chambre. Mais renseignements pris, cette rumeur est dénuée de tout fondement.

LE RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Toutes ces opérations électorales occuperont entièrement la journée de mardi, et la Chambre ne procédera sans doute que jeudi à l'installation de son bureau définitif et au règlement de son ordre du jour.

Seront vraisemblablement abordés tout d'abord les projets concernant les baux ruraux et les baux à longue durée, les brevets d'invention, la caisse d'avances aux communes, la tuberculose bovine. Il convient d'ajouter diverses propositions qui figuraient encore à l'ordre du jour à la clôture de la session.

D'autres sujets seront traités le vendredi de chaque semaine sous forme d'interpellation, comme la vie chère et le chômage, le cartel de l'acier, le statut de la radiophonie.

De leur côté les commissions se trouveront bientôt en mesure d'étudier quelques-uns des problèmes les plus urgents, tels que :

1° La ratification des décrets d'économie ;
2° Les projets de réorganisation de l'armée ;
3° Le programme de production nationale et coloniale ;
4° La révision du tarif douanier ;
5° La répression de la hausse illicite ;
6° La réforme électorale ;
7° La révision de la législation sur les loyers ;
8° La ratification des accords de Londres et de Washington, peut-être même la prorogation du mandat de député.

LE FORFAIT POUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Examinant la question du forfait en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires, la Chambre de Commerce de Tours a adopté un vœu demandant que ce forfait soit porté de 200.000 à 300.000 francs pour les détaillants, et de 40.000 à 60.000 francs pour les intermédiaires mandataires et façonniers.

Une escadre américaine et 2000 fusiliers marins envoyés au Mexique

L'intervention armée des Etats-Unis au Nicaragua est, actuellement, un fait accompli. Il ne peut donc plus être question de neutralité des Etats-Unis ; Washington envoie six croiseurs de bataille, sept destroyers, quatre hydravions de reconnaissance et 2.000 fusiliers marins.

D'autre part, s'il faut en croire le « Times » de Londres, les Etats-Unis ne se contenteront pas d'autoriser le général Diaz à recevoir des armes ; ils s'opposeront aussi à ce que le Mexique fasse parvenir des munitions aux forces libérale du général Sacasa.

L'affaire du Nicaragua se transforme ouvertement en conflit entre les Etats-Unis et le Mexique.

SOIXANTE-DIX VICTIMES DES TROUBLES DE SUMATRA

On mande de Samarang à la « British United Press », que, pas moins de soixante-dix personnes, dont soixante étaient des communistes, ont été tuées lors des récents combats qui ont eu lieu sur la côte ouest de Sumatra, entre les troupes gouvernementales et les rebelles.

L'ESCROQUERIE AU... NAUFRAGE

Le parquet de Saint-Nazaire vient d'arrêter sur la dénonciation de sa femme, le scaphandrier David, demeurant dans le vieux Saint-Nazaire. David est accusé du crime de banqueroute qui consiste à couler les épaves de bateaux pour toucher les fortes primes d'assurances consenties pour ces épaves par les Compagnies.

Voici dans quelles conditions, David, qui était le scaphandrier de la chambre de commerce, a été arrêté.

Ces temps derniers, un commerçant de Lorient armateur et démolisseur d'épaves, se rendait acquéreur d'un bateau échoué à Croix, pour la somme de 3.000 francs.

Il l'assura à une Compagnie belge pour 30.000 francs. Il fut alors convenu que David irait perdre ce bateau, toucherait 4.000 francs, et chacun de ses hommes 300 francs.

Profitant d'une mer forte, David ordonna des fausses manœuvres, et le bateau coula tandis que l'équipage se sauvait en canot. David sauvait aussi les appareils de scaphandrier et, bien qu'assurés, les vendait dans un autre port.

Déclaration du sinistre fut faite, l'assurance paya à chaque homme d'équipage 1.000 francs et 30.000 francs à assurance. David, au lieu de donner à chaque matelot 300 francs, n'en donna que 100.

Il a reconnu tous les faits, et prétend même que celui qui lui a proposé l'affaire lui aurait, en outre, demandé de perdre un autre bateau à lui, de plus grande importance, bateau qui, parti de Saint-Nazaire chargé de marchandises, s'échoua à la pointe du Croisic.

UNE RENTIÈRE ASSOMMÉE ET DÉVALISÉE PAR DES BANDITS

Des malfaiteurs, encore inconnus, ont pénétré en escaladant un mur et en brisant une vitre, pour faire jour l'espagnolette, dans l'appartement de Mme Veuve Moulas, âgée de 79 ans, rentière, rue du Raisin à Saint-Etienne. Ils l'ont assommée à coups de poings et profitant de son évanouissement, ils lui ont dérobé une montre en or et une somme de 16.000 francs. Revenue à elle, Mme Moulas a pu faire à la police, le récit de cet attentat, dont on espère arrêter bientôt les auteurs.

LE DÉSARMEMENT DU REICH

Le cabinet d'empire a terminé hier ses délibérations sur la question du désarmement. Il a arrêté les instructions qui seront données au général Von Pawels et au conseiller intime Forstner.

PARRICIDE EN DÉFENDANT SA MÈRE

Un drame de famille s'est déroulé à Alleborn (Luxembourg). Rentré ivre à la maison, le chiffonnier Joseph Kerschen, 46 ans, cherchait querelle à sa femme ; bientôt, la dispute dégénéra en rixe. Saisissant un couteau de cuisine, le pochard en menaça son épouse, qui appela à l'aide son fils, âgé de 16 ans. Le jeune homme accourut, armé d'un fusil de guerre allemand, qu'il déchargea à bout portant sur son père. Atteint à la tête, le chiffonnier tomba mort. Le parricide a été arrêté et écroué à Luxembourg.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 8-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

UNE ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Pour s'approvisionner en combustible, un citoyen, habitant la rue Blanchemaille n'avait rien trouvé de mieux que le venir puiser au tas dans les dépendances de la gare de Roubaix.

Pour circuler sans être inquiété, il avait coiffé une casquette d'uniforme de la Cie du Nord, et, ainsi, il allait sans attirer l'attention.

Il se fit cependant pincer dans la journée d'hier, transportant un sac contenant environ 25 kilogs de charbon et, comme il ne put justifier de la provenance de cet objet, il fut conduit devant M. le chef de gare. Là, il déclara se nommer G. Roger, demeurant, 17, rue de Blanchemaille, et il avoua avoir fait plusieurs prélèvements de la même quantité de combustible.

Pour s'assurer de son identité, le chef de gare de Roubaix le fit accompagner jusqu'à la rue Blanchemaille, proche de la gare par deux employés. Mais le prisonnier, profitant d'un embarras de voitures crut pouvoir se soustraire à l'enquête dont il était l'objet, en détalant à toutes jambes. La gendarmerie de Roubaix, informée ne tarda pas à le découvrir. Il s'agit d'un nommé Georges Beauboucher 23 ans, homme de peine, 92, rue Blanchemaille.

Il a été mis en état d'arrestation. Il sera déféré au Parquet.

LA CAMBRIOLE A L'ŒUVRE

Au cours de la nuit dernière, alors que tout était profondément endormi, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison habitée par Mme Veuve Torémons, née Denef Clara, 66 ans, cabaretière, 147 bis Boulevard Gambetta.

Utilisant très probablement une fausse clef, puisqu'on n'a relevé aucune trace d'effraction, les cambrioleurs ont pu ouvrir la porte d'entrée particulière et pénétrer dans le couloir.

Là, pour ne faire aucun bruit pouvant attirer l'attention, ils ont enduit de mortier la vitre de la porte de la cuisine qui put être ainsi brisée sans éclat.

Par l'ouverture pratiquée, ils défirent le verrou intérieur, pénétrèrent dans la place et fouillèrent tous les meubles. Ils ont dérobé du linge d'un valeur d'environ 300 fr. 10 fr. de menue monnaie, trouvée dans le tiroir-caisse, puis ils ont pris la fuite.

Sur plainte déposée par Mme Toré dans le service de la Sûreté opère des recherches.

L'AMOUR ET LA BOXE

Mme Vve Charbonneau Emilie, née Mallot, 37 ans, rue Sainte-Elisabeth, 24, n'est pas satisfaite. Elle se plaint d'avoir reçu des coups à son ami, le nommé Garez Pierre, 36 ans, chiffonnier, demeurant même adresse.

Ce traitement lui a été infligé au cours d'un discussion sur laquelle on n'a pas de détails.

M. le Commissaire de Police a dressé procès-verbal pour coups contre M. Garez qui a été laissé provisoirement en liberté.

Le PRIX DE LA BIÈRE le plus intéressant est celui de la nouvelle mixte de la BRASSERIE ROUBAISIENNE, par sa finesse et sa forte densité. 786

UN VELO DISPARAIT

Hier vers 18 h. 30, en rentrant de faire quelques courses, M. Philippo Hector, 27 ans, marchand de légumes, rue de Lille 185, posa sa bicyclette sur le trottoir, contre la vitrine de son magasin.

Lorsque cinq minutes après, environ, il crut pouvoir la reprendre, celle-ci avait disparue.

M. Philippo éprouve un dommage d'environ 300 francs. Il a déposé une plainte à la police.

AUTO CONTRE ATTELAGE

Vers 19 heures, l'auto pilotée par M. Coutrain Pierre, demeurant à La Madeleine, 143, boulevard de la République, s'est jetée rue Mimerel, contre le camion attelé d'un cheval, conduit par B. Bauwens Alfred, rue Carpeaux, au service de M. Poulain, mandataire, aux Halles. Il n'y a pas eu d'accident de personne, seulement des dégâts matériels.

APRÈS LA BAIGNADE

Nous avons relaté, hire, qu'une femme s'enfermant dans un complet mutisme, avait été retirée du canal de Roubaix, quai du Sartel, où elle s'était jetée, et conduite à l'hôpital de la Fraternité.

C'est une nommée Geneviève Gruet, 61 ans, sans profession, demeurant 41 bis rue de Beaumont, qu'on représente en proie à des crises neurasthéniques.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE POUR 1927

Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues à la Mairie, tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures.

Le dimanche, le bureau est ouvert de 9 heures à midi.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau des élections, rue Neuve, 2e étage, munis des pièces suivantes :

1. Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur qualité de Français ;
2. Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure ;
3. Récépissé de dépôt de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitant Roubaix depuis avant le 1er octobre 1926.

Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de six mois et peuvent se faire inscrire de suite.

Avis important. — Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de profession sont instamment priés d'en faire la déclaration au bureau des élections le plus tôt possible.

CONFÉRENCE TECHNIQUE SUR LA TEINTURE

Dans la prochaine conférence qui aura lieu, samedi 8 janvier, à 16 h. 45, N. 7, rue de l'Ermitage, M. H. Lagache discutera : « Des combustibles » et de la « Production de force motrice ».

Les conférences sont publiques. On est prié de se faire inscrire au secrétariat.

FUNÉRAILLES CIVILES

Les funérailles civiles de Maximilien Desnoulet auront lieu le samedi 8 janvier, à 2 h. 3/4.

Réunion rue Lacroix de Roubaix.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

L'Assemblée générale trimestrielle se tiendra le dimanche 23 Janvier, à 10 heures, dans la salle des Adjudications, Hôtel de Ville de Roubaix.

Les sociétaires désireux de poser leur candidature pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration sont priés d'en informer le service administratif, 5, rue Neuve, avant le 15 Janvier.

MAINTENANT... JE VOIS CLAIR ! grâce à JOSÉ FRIBOURG Opticien-Spécialiste « A l'Optomètre » 18 bis, Grande-Rue, ROUBAIX

LUNETTERIE OPTIQUE ORDONNANCES — REPARATIONS

CASINO-THÉATRE

C'est ce soir, que sera donnée la première représentation de « La Dame en Décolleté », le plus grand succès des Bouffes-Parisiens, musique du célèbre compositeur Maurice Yvain ; mise en scène de M. François Henrotte ; chœurs et orchestre sous la direction de M. Viguier.

MUTUELLE DES MUTILÉS DU TRAVAIL

Cette Société remercie les généreux souscripteurs et donateurs pour leur tombola qui aura lieu le 12 février au profit de leur caisse de secours et les avertit que leurs sont exposés chez Renard, 27, rue de la Halle.

AVIS ET CONVOCATIONS

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir samedi, à 20 h., au local, reprise des répétitions pour le concert d'hiver.

ANCIENS DE L'INSTITUT TURGOT.— Dimanche 9 janvier au premier étage du Café du Centre (entrée rue Pierre Motte) continuation du concours de manille, demi-finales et finale. Les concurrents sont priés d'être présents, à 11 h. 30. Les dames de nos membres sont spécialement invitées, nous espérons qu'elles voudront bien être nombreuses pour le concours de petits chevaux que nous offrirons en leur honneur.

AMICALE DU COQ FRANÇAIS. — Réunion dimanche à 10 heures très précises. Ordre du jour : cours de danse et d'Education physique ; Bibliothèque.

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS. — Dimanche matin, à 10 h. 30, rendez-vous de tous les sociétaires, tambours, clairons, accordéonistes, répétition générale, au siège café Dupont-Six, 126, rue du Pil.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Demain dimanche 9 janvier, à 9 h. 30 précises, chez M. Fr. Vinants, répétition générale. Instructions pour le concert du 16 courant à l'Hospice Barbieux.

AMICALE DE GARÇONS RUE SAINT-VINCENT DE PAUL. — Dimanche 9, réunion générale de l'Association à 10 heures précises, dans une des salles de l'école. Concert du 13 Février.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Aimée Vanscher, rue Jacquart, 170. — Etienne Guillov, rue Pascal, 24. — Ladislas Fidèle, Boulevard de Strasbourg, 95.

Publications. — Jean Daroubeix, négociant et Sophie Caucheteux, s.p. — Odilon Cottigny, industriel-forain, et Rachel Scheggia, s.p.

Décès. — Marcel Diguerher, 3 ans, rue de Mouvaux, 38 bis, cour Sion, 15. — Mireille Fernoo, 11 mois, rue de Lille, 96. — Oscar Wattrelos, 66 ans, rue de Leers, 31, cour Delcourt, 6.

Casino-théâtre Grande Rue Roubaix

Tous les amateurs de beaux spectacles voudront assister à la création, à Roubaix, de :

LA DAME EN DÉCOLLETÉ

livret de Yves Mirande et Lucien Bayer, musique du compositeur célèbre Maurice Yvain.

Cette opérette moderne, en trois actes et cinq tableaux, aura une présentation impeccable et une interprétation parfaite.

Mise en scène de M. Henrotte.

Chorégraphie réglée par Mme Bogaert, maîtresse de ballet.

Location 12, place de la Liberté. Télép. 13-14.

WATTRELOS

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Le service de police a arrêté au hameau du Breuil, le nommé Fittelaere Georges, expulsé de France. Il a été conduit au Parquet.

ORCHESTRE DES JEUNES DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Ce soir samedi, à 19 h. 30, au siège, Café Piat, Grand'Place, réunion obligatoire des jeunes de l'orchestre, en vue de l'organisation du banquet et pour le paiement des cotisations.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Le paiement des cotisations pour les membres de la Fraternelle des Combattants et de la section de tir pour 1927, commencera dimanche prochain 10 janvier, au siège des Combattants, 15, Grand'Place. La perception sera ouverte de 9 h. 30 à 12 h. 30.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DU CENTRE. — Demain dimanche, à 10 h. 30, à l'Ecole, se tiendra l'assemblée générale annuelle de l'Amicale du Centre. A l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la dernière réunion ; compte-rendu moral ;

M. Bokanowski, Ministre du Commerce, à Roubaix

M. le Ministre du Commerce, à l'instigation de M. le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix, viendra en notre Ville, le 10 janvier prochain, à l'occasion de l'inauguration du Laboratoire d'analyses industrielles annexé à la Condition Publique.

Nous avons demandé, sur cette création, à M. Etienne Buriet, directeur général des Etablissements de la Chambre de Commerce, de vouloir bien, pour nos lecteurs, nous donner quelques renseignements sur l'organisation nouvelle.

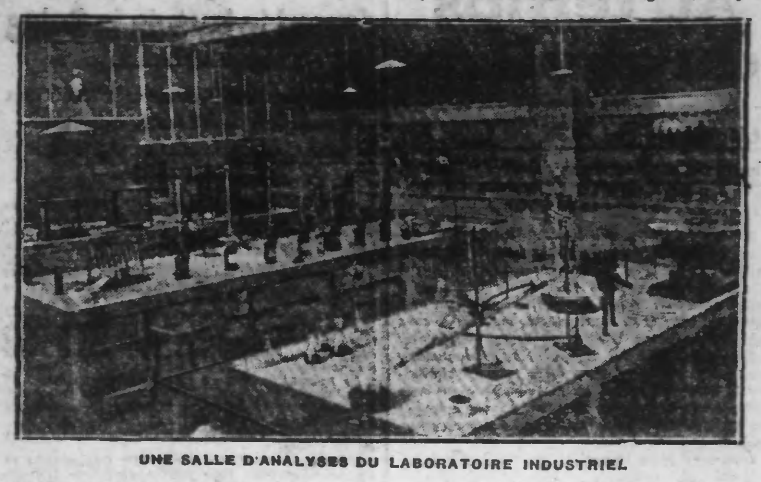

UNE SALLE D'ANALYSES DU LABORATOIRE INDUSTRIEL

Nous ne saurions mieux faire que de rendre publics quelques documents qu'il a bien voulu nous confier.

EXTENSION DU SERVICE « LABORATOIRE » ET DU « BUREAU DES ESSAIS »

Le laboratoire des Conditions Publiques de Roubaix vient d'être transporté dans de nouveaux locaux aménagés dans ce but. Le bureau des essais y a été installé, ces deux services étant appelés à collaborer étroitement ensemble.

Cette nouvelle organisation englobe tous les essais et toutes les recherches touchant aux approvisionnements et aux produits de l'industrie textile.

Pourvue d'un matériel complet, elle pourra traiter scientifiquement, les nombreux problèmes qui se posent chaque jour.

On se rendra compte de l'importance de ce service et de son développement, quand on connaîtra que le nombre des opérations, analyses, études de défauts de fabrication sur fils et tissus, est passé de 1906 à 1925, successivement de 49 à 298 pour redescendre, en 1914 à 180, atteindre en 1923, 150 ; en 1924, 550 et en 1925, 895.

Jusqu'à ce jour, le laboratoire n'effectuait que des travaux très simples : analyses de charbons et de mélanges de fibres.

Depuis, les efforts ont tendu à en faire un organisme pouvant étudier avec précision tous approvisionnements et matières premières. Mais l'ambition des Directeurs est plus grande. Elle tend à doter l'industrie textile d'un auxiliaire technique puissant, possédant un laboratoire de contrôle et un véritable institut de recherches et d'études, capable d'aider celle-ci dans la recherche de l'amélioration de ses rendements et de la perfection de ses fabrications.

UN CENTRE IDÉAL

Nul centre, mieux que Roubaix, n'était indiqué pour réaliser cette conception, nulle autre part, en effet, ne se trouve réunie une si parfaite complexité des fabrications textiles.

C'est donc le milieu par excellence où se peuvent donner, le réciproque appui de leur expérience et de leur savoir, l'industrie d'une part, le laboratoire, de l'autre.

Certes, beaucoup de maisons possèdent elles-mêmes un laboratoire où elles font exécuter les nombreuses analyses pour déceler la cause de malfaçons, de défauts de fabrication dont la répétition constitue un véritable désastre pour les industriels.

Le laboratoire n'a pas l'intention de les supplanter, ce qui n'est nullement souhaitable, chacun connaissant mieux que personne les nécessités, les besoins et les difficultés de sa spécialité.

Mais le laboratoire s'adresse surtout aux maisons très nombreuses, ne pouvant supporter les frais d'un laboratoire particulier où dont la consommation d'approvisionnement ne justifierait pas une dépense aussi importante.

Enfin, sans vouloir porter atteinte à la qualité professionnelle d'aucun chimiste, il est évident qu'il n'est pas possible, à un particulier, d'avoir un laboratoire organisé en personnel, en documentation et en matériel comme l'est celui d'un important établissement public, à qui les cas les plus divers sont incessamment soumis.

UNE ORGANISATION MODERNE

La création originale, à la fois, et si pratique qui vient d'être réalisée, est parfaite. A côté, des bureaux, indispensables à la rédaction des bulletins, à la réception des consultants, de jour en jour, plus nombreux, se trouvent des salles d'essais physiques : de vastes salles d'analyses, aménagées avec un soin minutieux, sous un éclairage parfaitement étudié et réalisé, en vue de répandre partout, lumière égale et douce nécessité pour les opérations exécutées.

On a recherché, surtout, à faciliter le travail, par la suppression des efforts inutiles, des pertes de temps ; l'adoption d'une méthode mettant à portée des chimistes